

La Colonisation des Laurentides



La Nouvelle-France
1524 à 1763

ÉPISODE 4

PRÉSENTATION DE L'ÉPISODE

JEAN LAMBERT

Dans cet épisode, on continue à décrire l'implantation des seigneuries au cœur des Laurentides, et les grandes difficultés que doivent surmonter les premiers colons qui s'y s'installent : défricher, dessoucher, labourer surmonter les obstacles de la froidure, les moustiques....



LA SEIGNEURIE DES MILLE-ÎLES

NARRATION

Située au cœur des Laurentides, la seigneurie des Mille-Îles fut concédée en 1683 à un Capitaine du régiment de Carignan-Salières, Michel Du Gue de Boisbriand.

CLAUDE MARTEL

« Oui, effectivement, la seigneurie démêlée concédée en 1683 à Dugré de Boisbriand. Eh bien messieurs de Boisbriand lui, n'est pas à peu près jamais venu dans sa seigneurie.

Il va l'a laissé pratiquement inoccupé, d'ailleurs il va la perdre en 1714 parce justement il ne sera pas occupé et on va comprendre pourquoi, un peu plus tard,

Terrebonne, de facto, on appelle Terrebonne Mille-Îles., dans l'histoire, si vous faites la généalogie, n'allez pas faire le lien, vous allez vous tromper.

Mille-Îles, à l'époque, c'est Terrebonne jusqu'en 1723 ».



NARRATION

La seigneurie fut reconcédée en 1714 aux deux gendres de Boisbriand, soit Jean Petit et Charles-Gaspard, deux fonctionnaires de l'administration française,

Charles-Gaspard Piot de Langloiserie meurt un an plus tard, sa veuve et ses enfants héritèrent de sa part de la seigneurie.



En 1718, la seigneurie est divisée en deux, bien qu'administrées conjointement, jusqu'au début des années 1740.

La moitié Est deviendra la seigneurie de Blainville et la partie ouest restante conserve le nom de seigneurie des Mille-Îles, qui fut aussi dénommée seigneurie de la Rivière-du-Chêne ou encore seigneurie Dumont à l'époque où cette famille en était propriétaire

LA SEIGNEURIE DE LA RIVIÈRE-DU-CHÊNE

ANDRÉ GIROUX

« En 1734 la fille de Jean Petit, Charlotte va marier Eustache Dumont, un officier militaire. Déjà, à cette période, les premières concessions de terres sont faites. C'est ce qui va donner le territoire de Saint-Eustache.

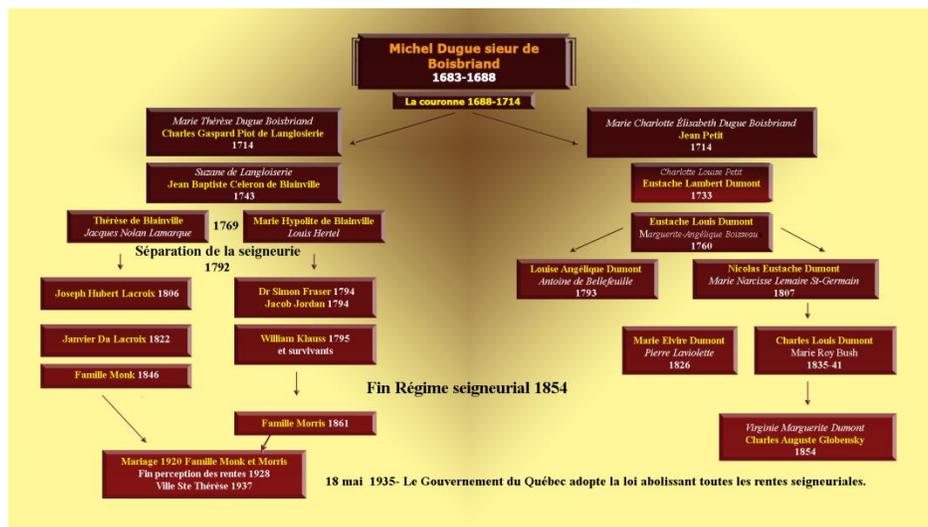
En 1739 Eustache Dumont va commencer à concéder des terres dans la seigneurie de la rivière du Chêne. Entre 1739 et 1760, la date de son décès il concède exactement 66 terres.

Entre temps en 1752, il va obtenir une augmentation à sa seigneurie.

Au décès d'Eustache Lambert Dumont, c'est son fils qui Eustache Louis qui va le remplacer à la tête de la seigneurie.

À partir de 1789 Eustache Louis va commencer à concéder des terres dans ce qu'on appelle l'augmentation de la seigneurie des Milles Iles. Il va concéder des terres jusqu'en 1807, la date de son décès.

Celui qui le remplace c'est son fils aîné Eustache Nicolas, qui lui au décès de son père va recevoir les deux tiers de la seigneurie, tandis que sa sœur Marie Louise Angélique va recevoir l'autre tiers. »



LA SEIGNEURIE DE BLAINVILLE

CLAUDE MARTEL



« Alors évidemment si on recule à la mer de Champlain, rapidement. 100 000, c'est de la glace, tout ça fond, 20,000 ans il y a des dépôts qui commencent à s'accumuler dans le fond de la vallée du Saint-Laurent.

Différents types de dépôts, je vous explique bien simplement: Si c'est un fond argileux, un vrai fond marin, très, très plat, pensez à Sainte-Anne-des-Plaines, première image qui peut vous venir en tête, un grand grand fond

très, très plat, c'est de l'argile marine. Ça, c'était l'idéal. C'est que les colons recherchaient, c'est parfait pour faire différentes cultures, notamment des céréales.



Il y avait aussi des sols un peu plus limoneux, c'était souvent des endroits un peu plus côteux. On le voit beaucoup dans le secteur de Mirabel avec ses petits vallons, parfois, des petits dépôts de roches, parfois une petite intercalation de sable. Ou alors ça, c'est des terres qu'on appelait déjà dans notre jargon, les catégories 3, c'est correct. On peut y faire de l'agriculture, mais ça se rappelle le

gros rendement des belles plaines de Sainte-Anne-des-Plaines par exemple.

Évidemment, retrait de la mer implique beaucoup de sable, beaucoup de sable qui vient des Laurentides, qui ont été comme un peu arrachés du Nord par l'espèce de rabots à qui le glacier qui va passer.

Le sable, il y en a beaucoup, ça va être d'ailleurs un gros problème dans la colonisation des Basses-Laurentides, parce que l'immense plateau de Terrebonne, qui vient passer non

SEIGNEURIE DU LAC DEUX-MONTAGNES

NARRATION

Dernière seigneurie accordée au nord-ouest de Montréal, la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes fut concédée à la demande des Sulpiciens seigneurs de l'île de Montréal en 1717. Ils avaient convaincu les Mohawks que cela était pour leur bien et leur avaient promis des terres bien à eux au Lac-des-Deux-Montagnes.

CLAUDE BOURGUIGNON

« Ils déménagent, ils vont posséder une seigneurie au lac des Deux-Montagnes, puis ils créent deux villages : un pour les Algonquins et un pour les Iroquoiens. Donc les gens ont le droit, ont accès, se font à une maison, cultivent la terre aussi.

Il ne faut pas oublier que les Iroquois sont cultivateurs à l'époque et en plus de chasser aussi

en hiver bien sûr, alors que les Algonquins sont plus nomades, ils vont plus continuer à circuler le long des cours d'eaux.

Les Sulpiciens créent donc une mission, avec ce village là ils ont un endroit à eux, leur église ect.

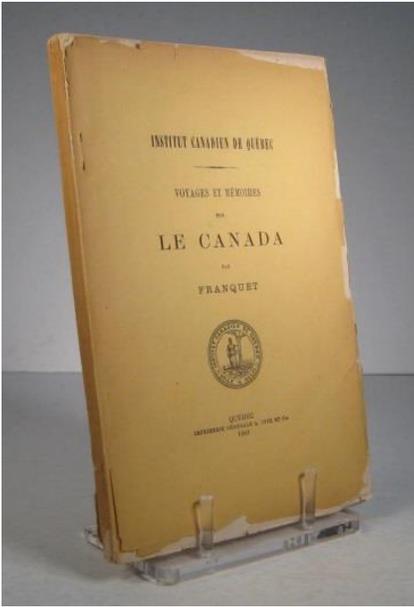
Les quelques commerçants, des commerçants blancs vont habiter à Oka. Il n'y a pas de cultivateurs, pratiquement blanc qui figurent dans ces gens-là. »



VISITE À LA MISSION OKA DE LOUIS FRANQUET

*Louis Franquet arrive au village de la mission d'Oka le 3 août 1752, accompagné de trois prêtres **sulpiciens** qui y sont curés et missionnaires.*

*Le village était composé de quatre nations, soit les **Iroquois**, les **Algoncins**, les **Nipissingues** et les **Français**.*



***Les Iroquois** sont dans un canton distinct, logés dans des maisons de bois construites de pièces sur pièces à la française.*

***Les Algonkins et les Nipissingues** ont chacun leur canton.*

Les sauvages de ces deux nations vivent assez d'intelligence. A la fin de septembre, ils abandonnent le village pour aller hiverner dans le bois avec femme et enfants; et ne s'en reviennent au plus tôt qu'à la Pentecôte (début juin).

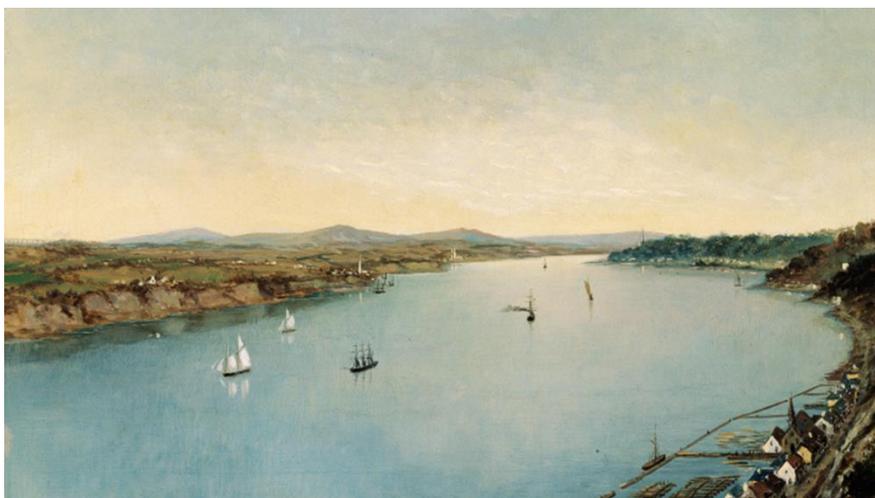
Ils ne cultivent point la terre d'autant qu'ils font beaucoup commerce avec les Irlandais, habitants d'Orange.

***Les Français** eux qui habitent dans ce village habitent un canton séparé. Sont tous marchands et négociants pour traiter des pelleteries des sauvages en troc de marchandises diverses.*

Source :

Voyages et Mémoires sur le Canada Par Louis Franquet

Voyage effectué le 3 août 1752



LE SYSTÈME SEIGNEURIAL

NARRATION

Bien qu'amorcé dans les seigneuries voisines au nord-ouest de Montréal, c'est dans la seigneurie de Terrebonne, à partir de 1720, que le peuplement s'implanta dans les Laurentides.

La colonisation se consolida nettement qu'à partir de 1740 dans les autres seigneuries de la région.

Écoutons l'historien Gilbert Desmarrais, nous éclairer sur ce qu'était vraiment le système seigneurial, en Nouvelle France.



GILBERT DESMARRAIS

Gilbert

« Beaucoup d'européen sont venu ici pour faire la traite de fourrure ou essayer d'évangéliser les autochtones et il en a plusieurs qui sont venu pour s'établir et construire des fermes. »

Camille

« OK »

Gilbert

« Et pour encadrer cette colonisation là il y a eu le système seigneurial. Est que ça te dit quelque chose ? »

Camille

« Non »

Zacharie

« À l'époque il n'y avait pas le système féodal en France. »

Gilbert

« Ça ressemble un peu au système féodal, mais il n'y a pas d'obligation militaire entre l'habitant et son seigneur dans le système féodal. C'est une entente passée devant notaire dans un contrat. Alors les droits-devoirs des deux partis sont établis et respectés dans les deux cas. »

« Par exemple les devoirs du seigneur sont de construire un manoir et d'habiter sur sa seigneurie. »

Zacharie

« Ils n'avaient pas aussi comme obligation de construire un moulin banal. »

Gilbert

« Excellent point, en effet, le moulin servait pour suivre l'évolution des récoltes parce que le censitaire devait payer une partie de ses récoltes au seigneur. »

Zacharie

« Toi est ce que tu savais ça Camille ? »

Camille

« Non »

Zacharie

« Et ça consistait en quoi le cens ? »

Gilbert

« Le cens, c'est un impôt assez léger, symbolique entre le censitaire, il s'appelait censitaire parce qu'il payait le cens. C'est un petit impôt qu'il payait au seigneur annuellement. Il y avait d'autres impôts aussi, il y avait « lods et ventes », par exemple, quand l'on vendait une terre ou quand c'était un héritage, une partie de l'argent devait être payée aux seigneurs. C'est comme ça que les seigneurs se sont enrichis. »



« Mais en échange le seigneur avait d'autres devoirs, il devait justement suivre le contrat entendu avec le censitaire, il ne pouvait pas outrepasser ses droits. »

Camille

« OK »

Gilbert

« Le censitaire avait plusieurs autres droits aussi, qu'il n'avait pas en France, par exemple le droit de chasser, ce qui n'était pas faisable en Europe, Il avait le droit de pêcher et cueillir aussi, mais une partie de sa pêche aussi, tout comme son grain qui était moulu au moulin banal, était donné au seigneur. »

Camille

« C'est quoi ça un moulin banal? »

Gilbert

« Le moulin banal, c'était le moulin que devait construire le seigneur dans sa seigneurie pour donner accès aux censitaires pour moudre leur grain, pour pas que ce soit fait ailleurs et que ce soit inventorier pour que le seigneur reçoive sa juste part de la récolte développée sur sa seigneurie. »

Camille

« OK »

Gilbert

« Plusieurs moulins existent encore et peuvent être visités dans la région des Laurentides. »

Zacharie

« Comme par exemple le Moulin Légaré, est ce que tu le connais ? »

Camille

« Non »

Gilbert

« Très beau site, ça vaut la peine! »



LA VIE EN NOUVELLE FRANCE



Narration

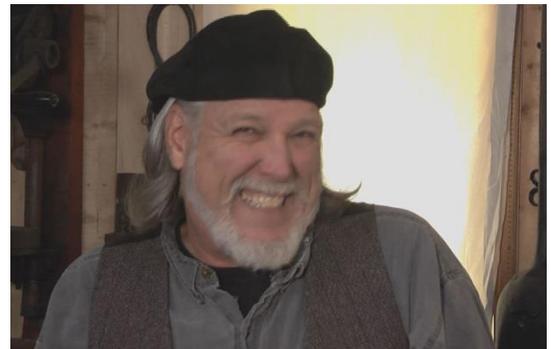
De façon générale, le système seigneurial constituait la base de la vie quotidienne de la majorité des habitants. La vie n'était pas facile.

LA MINUTE DU FORGERON CONTEUR

SYLVAIN RONDEAU

« Je vous l'ai tu dis, la vie en Nouvelle-France là, C'était pas toujours facile, Quand les colons arrivaient, ben là ils devenaient des censitaires!

Censitaire ça, c'est que le seigneur qui a une seigneurie, il va lui donner une terre, ben on dit donnée parce qu'en réalité c'est une location, parce qu'elle, le colon, il payait des taxes et des impôts. Il n'était même pas propriétaires.



Puis terre, bien avant de l'avoir, il fallait qu'il ait coupé la forêt parce qu'il y avait plein d'arbres! Il coupait la forêt, enlevait les souches, il se bâtissait une maison.

Un colon ça travaillait fort, du lever au coucher du soleil, à part les corvées qu'il y avait à faire pour le seigneur et la communauté! C'était beaucoup, beaucoup de travail.

Mais le colon il était pas mal plus heureux qu'en Europe parce qu'en Europe, tout était réglementé. Ici, y avait accès à la chasse, à la pêche, à des rivières, à des lacs.

Bref, la vie d'un colon était dure, mais tellement plaisante en Nouvelle-France

CLAUDE BOURGUIGNON

« Pour remettre en valeur une seigneurie ça prend des bras, ça prend des colons. Donc les colons obtiennent des terres gratuitement et doivent payer des lods et ventes, des rentes.



C'est une forme de taxes, s'il y a une mutation de terre, c'est-à-dire une vente de terre, un achat de terre, le propriétaire qui vend doit ou l'autre qui achète doit payer des rentes seigneuriales.

Il y a aussi le fait que vous pouvez être corvéable, c'est-à-dire que le seigneur peut vous demander de participer à des corvées de constructions de chemins ou de chapelle etc.

Il se réserve aussi des bois, dits royaux comme le chêne par exemple, ou des pins vraiment majestueux, donc il a le premier choix, si vous voulez, dans l'abattage des arbres.

Et il ne faut pas oublier une chose c'est que le moulin qui sera construit par le seigneur, c'est le seul moulin à l'époque qui peut être construit et le censitaire doit passer pour faire moudre son grain ou scier son bois par les installations seigneuriales.

Il paie une cotisation, donc c'est tant pour une poche d'avoine sur la quantité qu'il apporte ou en argent.

C'est comme ça que ça fonctionne, c'est donnant donnant et c'est aussi important que si ça fait un an et un jour que votre lot n'est pas mis en valeur, le seigneur le reprend et le redonne à une autre personne.

C'est partout comme ça dans la seigneurie de Deux-Montagnes et dans les autres seigneuries. »

TABLE DES MATIERES

ÉPISODE 4	2
<i>Présentation de l'épisode</i>	2
<i>La seigneurie des Mille-Îles</i>	3
<i>La seigneurie de la Rivière-du-Chêne</i>	4
<i>La seigneurie de Blainville</i>	5
<i>Seigneurie du Lac Deux-Montagnes</i>	7
<i>VISITE À LA MISSION OKA DE LOUIS FRANQUET</i>	8
LE SYSTÈME SEIGNEURIAL	9
LA VIE EN NOUVELLE FRANCE	12
<i>La minute du Forgeron Conteur</i>	12